

COMMUNE DE PUYBRUN
Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 01/06/2023

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale CIEPLAK

Présents : Pascale CIEPLAK, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Julien MAURIE, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, Laurent VITET

Représentés : Céline BLADIER SIGAUD par Laurent VITET, David PETRICOLA par Julien MAURIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Catherine GAUTHIER KUPCZAK

Objet: Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste - 2023_DE_29

Le conseil municipal s'est réuni à la Salle des Gardes le vendredi 09 juin 2023 à 19h00.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Danièle BAUDIN et Monsieur Dominique MOURLON et de Madame Delphine MEILHAC et Madame Elodie DEJAMMES

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

Liste CIEPLAK Pascale composée par :

Délégués

1 - CIEPLAK Pascale

2 - FERNANDEZ Michel

3 - BLADIER SIGAUD Céline

Suppléants

1 - MOUNAL Fabrice

2 - PICAULT Catherine

3 - MOURLON Dominique

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/06/2023
046-214602294-20230609-2023_DE_29-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

Liste CIEPLAK Pascale : 13 voix

Répartition :

La Liste CIEPLAK Pascale obtient :

- 3 sièges de délégués
- 3 sièges de suppléants

Madame le maire proclame les résultats définitifs :

Liste CIEPLAK Pascale

- 3 sièges de délégués
- 3 sièges de suppléants

Fait à Puybrun, le vendredi 09 juin 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le maire,

Pascale Cieplak,

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 13 06 23 Le maire, Pascale CIEPLAK,

RF FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/06/2023 046-214602294-20230609-2023_DE_29-DE